



Dossier suivi par :

**Madame la Présidente de la Chambre
Régionale des Comptes d'Occitanie**
500 avenue des Etats du Languedoc
CS70755 Montpellier Cedex 2

Villeneuve, 9 mai 2023,

Madame la Présidente,

J'accuse réception du rapport d'observations définitives délibéré par la Chambre Régionale des Comptes le 24 mars 2023 et notifié le 11 avril 2023.

Après une lecture attentive de ce rapport, je souhaite apporter des observations et indiquer les démarches mises en œuvre pour suivre les recommandations.

Une meilleure prévision et anticipation des dépenses :

Bien qu'une démarche d'analyse des besoins et d'évaluation financière des coûts de certains projets soit réalisée (construction de la Maison des Sports ou mise en conformité du service restauration scolaire aux exigences de la loi Egalim), elle sera généralisée pour tous les types de dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

Pour les opérations d'investissement, conformément à notre programme électoral, les investissements les plus importants tels que la construction de la Maison des Sports, l'ouverture d'une Maison Citoyenne, la rénovation des sanitaires de l'école élémentaire ou la sécurisation de la RD11, ont été réalisés en début de mandature (années 2021, 2022 et 2023).

Comme préconisé dans votre point 3.2.2, un état des lieux des différents bâtiments communaux est en cours afin de permettre une planification d'éventuels travaux nécessaires pour la fin de la mandature.

Il s'effectue en parallèle avec la remise à jour de l'état de l'actif communal en concordance avec celui du comptable public.

Je tiens cependant à préciser que la programmation des investissements est susceptible d'être modifiée en cours de mandat en fonction du contexte budgétaire (inflation, hausse des prix de l'énergie) et des opportunités financières liées aux aides étatiques.

Par exemple, le renouvellement du parc numérique aux écoles a été programmé en 2022 suite au Plan de Relance de l'Etat. La Commune se réserve donc la possibilité de modifier son plan d'investissement selon les opportunités et de le revoir également à la baisse en fonction des résultats budgétaires.

Pour les dépenses de fonctionnement, afin de mettre en œuvre une véritable politique de rationalisation des achats sur la Commune, des procédures internes de mise en concurrence sont appliquées depuis le mois de mars 2023.

Elles respectent les exigences suivantes :

- Analyse des besoins par service ou politique publique sur une année
- Etablissement d'un prévisionnel d'achat par service ou politique publique sur une année
- Mise en concurrence systématique des achats avec l'établissement de trois devis minimum
- Une meilleure maîtrise et contrôle des dépenses de fonctionnement via une information budgétaire hebdomadaire des élus concernés

A la suite d'une analyse plus poussée du compte administratif 2022, des enveloppes budgétaires sont allouées par services et par domaines. Elles sont actées lors de l'établissement du Budget Primitif.

Ce document référençant les différentes enveloppes budgétaires allouées en fonctionnement constitue la feuille de route budgétaire qui devra être respectée par chaque service.

Un contrôle particulier sera effectué cette année sur les dépenses énergétiques des bâtiments pour vérifier si les mesures d'économies d'énergie mises en œuvre depuis le mois de novembre portent leurs fruits.

Toutes ces démarches passent nécessairement par une comptabilité d'engagement mise en place depuis le 1^{er} janvier 2023 et une prise en compte des restes à réaliser afin de pouvoir contrôler les taux d'exécution des projets.

Une maîtrise de notre encours de dette :

La commune a fait le choix de souscrire en 2020 et 2022 deux emprunts pour deux projets spécifiques :

- Une réserve foncière permettant l'agrandissement de l'école élémentaire (projet future d'une autre mandature)
- La construction d'une Maison des Sports qui représente le plus important projet de la mandature

La réalisation de ces deux prêts s'est effectuée sur l'intégralité des opérations. Elle se justifie par des taux d'intérêt relativement bas (0.81 % et 0.82%).

Ces emprunts permettent à la Commune de garder un fonds de roulement et une trésorerie confortable et suffisante pour pallier aux dépenses d'investissement des prochaines années et ne pas recourir à un autre emprunt avant la fin du mandat.

Au vu de la conjoncture actuelle de hausse des taux qui sont actuellement à plus de 4.5 %, nous assumons le choix budgétaire entrepris. En effet, un emprunt effectué cette année aux mêmes conditions que celui de 175 000 euros réalisé pour l'acquisition de la maison jouxtant l'école, représenterait une annuité supplémentaire de 4 000 euros et un coût supplémentaire du crédit de 80 000 euros sur 20 ans.

Malgré ces deux emprunts, le remboursement de l'annuité en 2023 est inférieur de plus de 25 000 euros par rapport à 2022.

Pour conclure, nous sommes conscients de la gestion budgétaire à mener jusqu'à la fin du mandat pour préserver l'équilibre budgétaire de la Commune.

Restant à votre disposition, je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire
Nicolas FEDOU

